

Compte rendu provisoire

108^e session, Genève, juin 2019



Date: mardi 2 juillet 2019

Deuxième question à l'ordre du jour: Propositions de programme et de budget pour 2020-21 et autres questions

Deuxième rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux

Table des matières

	<i>Page</i>
Propositions de programme et de budget pour 2020-21	1
Etat de recouvrement des contributions des Etats Membres.....	5
Barème des contributions au budget pour 2020-21	6
Statut des juges du Tribunal administratif de l'OIT.....	7
Composition du Tribunal administratif de l'OIT	7
Nominations au Comité des pensions du personnel du BIT (Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies).....	7
Résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2020-21 et la répartition du budget des recettes entre les Etats Membres	7
Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018	8
Annexes.....	9

Le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires afin de réduire autant que possible l'impact sur l'environnement des activités de l'OIT et de contribuer à la neutralité climatique. Nous serions reconnaissants aux délégués et aux observateurs de bien vouloir se rendre aux réunions munis de leurs propres exemplaires afin de ne pas avoir à en demander d'autres. Nous rappelons que tous les documents de la Conférence sont

Résolutions soumises à la Conférence	10
Résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2020-21 et la répartition du budget des recettes entre les Etats Membres	10
Résolution concernant le barème des contributions au budget pour 2020-21.....	10
Résolution concernant le Statut des juges du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail	10
Résolution concernant la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail	11
Résolution concernant les nominations au Comité des pensions du personnel du BIT (Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies).....	11
Résolution concernant le rapport financier et les états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018.....	11

Annexes

I. Allocution de M. Guy Ryder, Directeur général, à la Commission des finances des représentants gouvernementaux sur les Propositions de programme et de budget pour 2020-21 (12 juin 2019).....	12
II. Barème des contributions pour 2020-21	14
III. Budget des dépenses, par ligne de crédit (en dollars des Etats-Unis).....	18
IV. Résumé du budget des dépenses et des recettes pour 2020-21	19
V. Budget des recettes pour 2020-21: Etats des contributions dues par les Etats Membres pour 2020 (en francs suisses).....	20

-
1. La Commission des finances des représentants gouvernementaux s'est réunie les 12 et 14 juin 2019. M. Raúl Vargas Juárez (Mexique) a été élu président et rapporteur et M. Tetsuya Matsubara (Japon) a été élu vice-président. Le président a souhaité la bienvenue à M^{me} Menne et à M. Mdwaba, représentant respectivement, en qualité d'observateurs, le groupe des travailleurs et le groupe des employeurs du Conseil d'administration.

Propositions de programme et de budget pour 2020-21

2. La commission était saisie des Propositions de programme et de budget pour 2020-21 (document GB.335/PFA/1) présentées par le Directeur général et examinées une première fois par le Conseil d'administration à sa 335^e session (mars 2019). Elle était également saisie du rapport II intitulé *Projet de programme et de budget 2020-21 et autres questions* (document ILC.108/II), dans lequel le projet de procès-verbaux des discussions sur les propositions initiales menées par le Conseil d'administration (document GB.335/PFA/PV) et les propositions du Directeur général concernant les ajustements à apporter aux Propositions de programme et de budget pour 2020-21 (document GB.335/PFA/1/1) étaient reproduites dans les annexes I et II, respectivement.
 3. Le Directeur général a présenté les Propositions de programme et de budget pour 2020-21, qui établissent les dépenses à 804 103 709 dollars des Etats-Unis (dollars E.-U.). Les remarques liminaires qu'il a formulées en présentant ces propositions figurent à l'annexe I du présent compte rendu provisoire.
 4. M^{me} Menne, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, déclare que l'examen et l'adoption du programme et du budget, qui constituent toujours un moment important, revêtent une dimension historique supplémentaire en cette année de célébration du centenaire de l'OIT. Cette discussion a lieu dans un contexte de déficits de travail décent graves et persistants. Cent ans après la création de l'Organisation, son mandat consistant à instaurer la justice sociale demeure un rêve lointain pour des millions de personnes. Le programme et le budget devraient être centrés sur les quatre piliers de l'Agenda du travail décent et contribuer à une plus grande cohérence des politiques au sein du système multilatéral, dans le but de parvenir au travail décent à l'appui de la justice sociale. Les quatre objectifs stratégiques définis par la Déclaration sur la justice sociale devraient être préservés, et les quatre dimensions devraient toutes être prises en compte lorsque les résultats stratégiques seront définis en novembre. La capacité de l'Organisation à maintenir son mandat normatif et son tripartisme distinctif pendant la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au sein du système des Nations Unies, y compris dans le cadre des activités menées au niveau national, serait un autre indicateur de son succès durant la prochaine période biennale.
 5. Parmi les principales priorités pour la prochaine période biennale figure la nécessité de s'employer encore davantage à assurer le respect total et universel du droit à la liberté syndicale et à la négociation collective – y compris par l'augmentation du taux de ratification des conventions n^{os} 87 et 98 –, en plus de la mise en place de cibles en matière de ratification et de mise en œuvre des normes internationales du travail qui soient associées aux indicateurs de résultats établis pour chaque domaine d'action, et de l'attribution de ressources suffisantes à cet effet. De surcroît, le groupe des travailleurs s'attend à un résultat ou un produit en matière de négociation collective, de salaires et de relations professionnelles en tant que contribution essentielle de l'OIT à la lutte contre les inégalités de revenus et à la réalisation de l'objectifs de développement durable (ODD) 10. Il conviendrait aussi de continuer à œuvrer en faveur d'organisations d'employeurs et de travailleurs fortes et représentatives et d'allouer à cette fin des ressources humaines et financières
-

supplémentaires, compte tenu du rôle clé des partenaires sociaux dans l'élaboration de politiques socio-économiques favorisant un développement inclusif et durable. Il faudrait également faire face à l'évolution des modes de production en renforçant les institutions du travail, les droits au travail, les relations d'emploi et les mesures de protection des travailleurs. Enfin, le groupe des travailleurs s'attend à ce que l'accent soit mis sur les questions de sécurité et de santé au travail.

6. Le financement par le budget ordinaire – plutôt que par une augmentation du niveau réel du budget – de la contribution accrue de l'OIT au système des coordonnateurs résidents aura pour effet de réduire la part du budget consacrée aux résultats stratégiques. Le groupe des travailleurs reste préoccupé par le fait que les coordonnateurs résidents n'ont pas l'habitude de travailler avec les partenaires sociaux ou ne connaissent pas bien le mandat normatif de l'Organisation. Il est vraiment regrettable que, à la suite des décisions prises à New York au sujet du financement de la réforme du système des Nations Unies, l'OIT soit amenée à réduire ses services aux mandants pendant la prochaine période biennale, alors que les défis à relever, notamment à propos de l'avenir du travail, n'ont jamais été aussi importants.
 7. Le groupe des travailleurs demande que son secrétariat soit consulté lors de l'élaboration du cadre de résultats et de la détermination des résultats stratégiques en amont de la session de novembre du Conseil d'administration.
 8. *M. Mdwaba, s'exprimant au nom du groupe des employeurs*, déclare que son groupe est préoccupé par le fait que la proposition de budget révisée dont a été saisie la commission semble aller à l'encontre de l'intention déclarée de l'Organisation de garder son utilité et de répondre aux défis et aux possibilités qui se présenteront à l'avenir.
 9. Le groupe des employeurs déplore vivement les mesures d'économie que le Bureau sera contraint d'appliquer dans diverses composantes des investissements institutionnels. Il craint que des besoins organisationnels pressants ne soient pas satisfaits alors que des investissements essentiels visant à améliorer l'efficacité, l'efficience et la sécurité du personnel du BIT sont remis en question et supprimés du budget.
 10. La mise en œuvre de la stratégie de l'OIT en matière de technologies de l'information pour 2018-2021 est d'une importance essentielle pour l'amélioration de l'efficience des systèmes technologiques dans l'ensemble du Bureau, puisqu'elle concourt au renforcement de la protection dans le domaine de l'informatique et de la cybersécurité ainsi qu'à l'amélioration de la productivité du personnel et de la communication avec les mandants. S'agissant de la sécurité, le groupe des employeurs est très préoccupé par le fait que les locaux du BIT ne seront pas totalement conformes aux normes fixées par l'ONU. Il est fermement convaincu qu'il est financièrement justifié de procéder immédiatement aux investissements institutionnels nécessaires.
 11. Le doublement des contributions au système des coordonnateurs résidents de l'ONU est une mesure inopportune, car on ne voit pas vraiment comment l'OIT en tirera avantage ni comment son financement pourra être assuré de manière durable. Il importe de souligner que la décision de doubler la contribution pour 2019 a été prise à titre exceptionnel. Plus inquiétant encore, il est maintenant proposé d'intégrer le coût total de 4,6 millions de dollars E.-U. correspondant à la contribution au système des coordonnateurs résidents de l'ONU dans la partie I du budget ordinaire, au détriment des résultats stratégiques. Il est difficile de comprendre comment une augmentation globale du budget peut aller de pair avec une réduction des crédits alloués aux services de première ligne et aux activités menées au titre des résultats stratégiques.
-

-
12. La proposition révisée du Directeur général signifie en fait que le montant des crédits alloués aux fonctions vitales du Bureau sera amputé de 4 millions de dollars E.-U destinés à financer le système des coordonnateurs résidents de l'ONU.
 13. Le groupe des employeurs est aussi extrêmement perplexe quant à la façon dont ce changement indésirable se répercutera sur l'examen du programme qui doit commencer immédiatement après la Conférence. En particulier, il s'oppose fermement à toute réduction des ressources destinées à l'actuel résultat 10. Le tripartisme qui fait la spécificité de l'OIT ne peut fonctionner avec succès que si des ressources suffisantes sont consacrées à l'amélioration des capacités institutionnelles des partenaires sociaux.
 14. Le groupe des employeurs ne peut que réaffirmer qu'il n'est pas en mesure d'approuver le budget proposé. Il demande en particulier que la ligne budgétaire correspondant aux résultats stratégiques soit maintenue au niveau initialement proposé de 635 millions de dollars E.-U. et que le budget prévu pour le système des coordonnateurs résidents des Nations Unies ne soit pas imputé aux résultats stratégiques dans la partie I du programme, mais qu'il figure plutôt séparément dans la partie IV.
 15. Enfin, l'orateur souligne que, si le budget consacré aux résultats stratégiques devait être réduit, le groupe des employeurs ne pourrait pas approuver le programme proposé à la 337^e session du Conseil d'administration.
 16. *S'exprimant au nom du groupe des pays industrialisés à économie de marché (PIEM), une représentante du gouvernement du Royaume-Uni* dit que son groupe attache une grande importance à ce que la gestion axée sur les résultats continue d'être renforcée à l'OIT, et qu'il se félicite donc des efforts visant à élaborer un nouveau cadre de résultats pour concrétiser les objectifs stratégiques de l'OIT conformément aux ambitions de l'Organisation pour l'avenir. Le programme et le cadre de résultats pour la période biennale 2020-21 offrent à l'OIT sa première occasion de définir comment elle poursuivra l'exécution de son mandat et continuera de répondre de manière efficace et efficiente aux besoins des mandants.
 17. Le groupe des PIEM reconnaît l'importance des investissements institutionnels proposés et salue les efforts déployés par le Bureau pour limiter l'augmentation du budget. Il reste convaincu que l'OIT devrait s'efforcer d'être aussi efficace et efficiente que possible et de se fixer des priorités qui lui permettent d'optimiser l'impact de l'action qu'elle mène dans l'intérêt de ses mandants, ce qui est d'autant plus important que des contraintes financières pèsent sur les gouvernements.
 18. Le groupe note avec intérêt que le Bureau a réalisé des gains d'efficacité considérables ces dernières années grâce à sa réforme et à l'amélioration constante des processus opérationnels. Il demande instamment au Bureau de faire en sorte de financer les éventuels autres projets d'infrastructure institutionnelle en leur affectant des gains d'efficacité futurs.
 19. Le groupe des PIEM invite le Bureau à examiner toutes les possibilités qui peuvent se présenter face à des demandes et des ambitions croissantes. Il souhaiterait recevoir du Bureau un complément d'information sur sa stratégie de mobilisation des ressources – par exemple sur ses stratégies visant à obtenir des ressources extrabudgétaires et à diversifier ses sources de financement.
 20. Le processus de réforme des Nations Unies offre une excellente occasion de mettre en évidence les objectifs et résultats communs que l'OIT pourrait atteindre en coopération avec le reste du système des Nations Unies pour le développement. Le groupe des PIEM est convaincu que l'OIT pourrait tirer parti des possibilités ainsi offertes pour mobiliser
-

davantage de ressources extrabudgétaires, notamment des financements à la fois innovants et durables.

21. *Un représentant du gouvernement du Brésil* se félicite des efforts déployés par le Bureau pour parvenir à des gains d'efficacité et limiter les augmentations budgétaires. Toutefois, du fait de ses propres contraintes budgétaires et financières actuelles, son pays, conformément à sa politique de soutien à un budget à croissance nominale zéro dans d'autres organisations internationales, n'est pas en mesure de souscrire aux propositions de budget dont la commission est saisie.
 22. *Une représentante du gouvernement des Etats-Unis* déclare que son pays apprécie l'action que l'OIT mène sans discontinuer pour améliorer la situation des travailleurs dans le monde entier, et est convaincu que l'expérience et les compétences de l'Organisation pourront apporter une contribution importante aux efforts déployés par les gouvernements, les employeurs et les travailleurs pour saisir les opportunités et relever les défis de l'avenir du travail.
 23. Les Etats-Unis savent gré au Directeur général du soin avisé qui a été apporté à l'élaboration des propositions de budget soumises à la commission, et se réjouissent à la perspective de continuer à contribuer de manière constructive à l'élaboration des propositions de programme détaillées qui accompagneront le budget.
 24. Néanmoins, les Etats-Unis appliquent une politique de croissance nominale zéro et, malgré leur ferme soutien au mandat, à la mission et à l'action de l'OIT, ils ne peuvent pas souscrire aux propositions de budget dont est saisie la commission.
 25. *Un représentant du gouvernement de la Chine* dit que son pays préconise une croissance réelle zéro, mais comprend les circonstances expliquées par le Bureau et souhaite soutenir celui-ci dans toute la mesure possible, car il considère l'OIT comme une organisation ayant une structure et une importance tout à fait particulières. La Chine peut souscrire au budget proposé, bien qu'avec une certaine difficulté pour les raisons qu'elle a exposées clairement à la session de mars du Conseil d'administration. Elle espère que, conformément à la Déclaration du centenaire, les résultats stratégiques futurs seront axés sur le développement des compétences et la réduction de la pauvreté, notamment en Asie.
 26. *Une représentante du gouvernement du Mexique* remercie le Bureau pour les efforts qu'il a déployés afin de proposer un budget révisé présentant une augmentation nominale inférieure à celle de la proposition initiale, ainsi que pour les gains d'efficacité et les économies qui ont été réalisés au cours de la période biennale précédente. Il est important de poursuivre les efforts dans ce sens. L'oratrice se félicite de l'adhésion du Bureau au processus de réforme des Nations Unies, qui signifie que, pendant l'exercice budgétaire en cours, le système des coordonnateurs résidents a été financé par des ressources existantes dans le cadre du budget ordinaire. Il est important que l'OIT participe à d'autres initiatives à l'échelle du système, telles que le plan d'action à l'échelle des Nations Unies sur le handicap, dont l'oratrice attend avec intérêt de pouvoir débattre à une session ultérieure.
 27. *S'exprimant au nom du groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), un représentant du gouvernement du Brésil* prend note de l'augmentation nominale du budget, qui est de 2,54 pour cent par rapport à la période biennale précédente, ainsi que des raisons de cette augmentation. Il est important que l'Organisation procède à des investissements afin d'être en mesure de poursuivre son action dans l'avenir. L'orateur se félicite des efforts qui ont été consentis pour gagner en efficacité et réaliser des économies supplémentaires, car le GRULAC est nettement favorable à un budget à croissance nominale zéro et souhaite que le Directeur général tienne compte de cette position.
-

-
28. Le GRULAC prend acte des ajustements qui ont été apportés pour que la contribution au système des coordonnateurs résidents des Nations Unies soit financée par des ressources existantes dans le cadre du budget ordinaire, ce qui représentera pour l'Organisation un investissement à moyen et long terme. L'orateur se félicite des efforts visant à traiter comme prioritaire l'amélioration de la sécurité au siège en même temps que la phase 2 du projet de rénovation du bâtiment. Il est également judicieux de donner priorité à un investissement dans les technologies de l'information afin de répondre aux besoins les plus pressants du Bureau. Enfin, l'orateur appelle instamment les Etats Membres à s'acquitter en temps voulu de leurs obligations financières.
29. *Un représentant du gouvernement du Japon* réaffirme l'attachement de son gouvernement à un budget à croissance nominale zéro, mais reconnaît les efforts de réduction des coûts consentis par le Bureau. Il demande que, dans le projet de programme que le Bureau soumettra à la 337^e session du Conseil d'administration, davantage de ressources soient allouées aux bureaux extérieurs, et que des efforts supplémentaires soient déployés pour rendre les dépenses plus efficaces et efficaces. Cela étant, l'orateur souscrit au projet de programme et budget.
30. Le Directeur général remercie les membres de la commission pour leurs observations, qui font écho à celles qui avaient été formulées au cours de la 335^e session du Conseil d'administration; il dit que leurs points de vue ont été pris en considération dans les propositions révisées figurant dans la recommandation et continueront d'orienter les travaux du Bureau à l'avenir. En ce qui concerne l'utilisation des gains d'efficacité qui seront réalisés dans l'avenir, il précise qu'il conviendra de réfléchir dûment à l'affectation des économies dégagées afin de pouvoir procéder à des investissements institutionnels urgents sans lesquels l'Organisation ne sera pas en mesure de fonctionner durablement. L'OIT doit élaborer sa mobilisation de ressources extrabudgétaires en tenant compte de l'évolution de la situation, par exemple de la réforme des Nations Unies, un processus qui a clairement divisé le Conseil d'administration. Le fait d'investir dans les modalités de partage des coûts du nouveau système permet de nouvelles modalités de financement et offre la possibilité d'un retour sur l'investissement consenti dans le budget ordinaire, ce qui devra être intégré dans la stratégie de l'Organisation en matière de mobilisation des ressources.
31. L'écart prévu par rapport à la trajectoire à long terme d'un budget réel sans augmentation n'a pas été proposé à la légère, compte tenu des contraintes qui pèsent sur les finances publiques dans de nombreux pays. Le Directeur général assure une nouvelle fois à la commission que cet écart correspond à la situation exceptionnelle que connaît l'Organisation à l'occasion de son centenaire. Il espère que, ayant pris note des réserves exprimées, la commission décidera de recommander l'adoption du programme et budget présenté.
32. Le président conclut que, sous réserve des avis exprimés par les membres au cours de la discussion, la commission approuve le programme et budget pour 2020-21 à un niveau provisoire de 804 103 709 dollars E.-U. Il ajoute que, conformément à la pratique habituelle et sur la base des conclusions auxquelles vient de parvenir la commission, le secrétariat exécutera les transactions à terme de change et établira un document indiquant le taux de change effectif franc suisse/dollar ainsi que les totaux budgétaires finaux en dollars et en francs suisses.

Etat de recouvrement des contributions des Etats Membres

33. La commission était saisie du document CF/D.2 contenant des informations sur l'état de recouvrement des contributions des Etats Membres au 31 mai 2019.
-

34. *Un représentant du Directeur général (le Trésorier et contrôleur des finances) indique que 2 807 291 francs suisses ont été reçus au titre des contributions pour 2019 et des années précédentes (ces contributions n'apparaissant pas dans les informations contenues dans le document du Bureau) de la part des 14 Etats Membres suivants:*

Etats Membres	Contributions reçues pour 2019 (en francs suisses)	Arriérés de contributions reçus (en francs suisses)	Total des contributions reçues (en francs suisses)
Bénin *	–	85	85
El Salvador	–	51 395	51 395
Ghana	51 171	–	51 171
Guinée	–	7 381	7 381
Libye *	–	950 127	950 127
Luxembourg	237 901	–	237 901
Namibie	36 109	–	36 109
Paraguay	49 229	42 459	91 688
Pérou	147 355	163 476	310 831
Philippines	596 035	–	596 035
Rwanda	–	7 606	7 606
Sri Lanka	112 475	–	112 475
Soudan *	–	38 015	38 015
Ukraine	316 472	–	316 472
Total	1 546,747	1 260,544	2 807,291

* Le Bénin, la Libye et le Soudan ont recouvré leur droit de vote.

Si l'on tient compte des contributions reçues entre le 31 mai 2019 et le 12 juin 2019, le montant total des contributions reçues en 2019 s'élève à 227 896 525 francs suisses. Sur ce montant, 215 460 104 francs suisses représentent les contributions pour 2019 et 12 436 421 francs suisses, les arriérés de contributions. Le solde dû au 12 juin 2019 est de 261 270 932 francs suisses.

35. *La commission prend note des informations contenues dans le document.*

Barème des contributions au budget pour 2020-21

36. *La commission était saisie du rapport II intitulé *Projet de programme et de budget 2020-21 et autres questions* (document ILC.108/II), lequel, dans son annexe III, présente en détail le projet de barème des contributions pour 2020-21 et une recommandation soumise par le Conseil d'administration pour adoption.*
37. *La commission décide de recommander à la Conférence d'adopter le projet de résolution dont le texte figure à la fin du présent compte rendu provisoire.*

Statut des juges du Tribunal administratif de l'OIT

38. La commission était saisie du rapport II intitulé *Projet de programme et de budget pour 2020-21 et autres questions* (document ILC.108/II), lequel, dans son annexe IV, contient un projet de résolution concernant le statut des juges du Tribunal administratif de l'OIT.
39. *La commission décide de recommander à la Conférence d'adopter le projet de résolution dont le texte figure à la fin du présent compte rendu provisoire.*

Composition du Tribunal administratif de l'OIT

40. La commission était saisie du rapport II intitulé *Projet de programme et de budget pour 2020-21 et autres questions* (document ILC.108/II), lequel, dans son annexe VI, contient un projet de résolution concernant les nominations au Tribunal administratif de l'OIT.
41. *Un représentant du gouvernement de l'Inde félicite les juges du Tribunal administratif pour l'efficacité avec laquelle ils se sont acquittés de leur mandat, mais note un déséquilibre sur le plan de leur représentation géographique. Bien que le Statut du Tribunal administratif exige uniquement que les juges soient tous de nationalité différente, une représentation géographique plus équilibrée de tous les Etats Membres renforcerait la légitimité du Tribunal et refléterait mieux la composition de l'Organisation. L'orateur prie instamment la commission de réexaminer la proposition du Conseil d'administration en la matière.*
42. *Prenant note de la déclaration du représentant du gouvernement de l'Inde, la commission décide de recommander à la Conférence d'adopter le projet de résolution dont le texte figure à la fin du présent compte rendu provisoire.*

Nominations au Comité des pensions du personnel du BIT (Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies)

43. La commission était saisie du document CF/D.3, qui contient un projet de résolution concernant les nominations au Comité des pensions du personnel du BIT.
44. *La commission décide de recommander à la Conférence d'adopter le projet de résolution dont le texte figure à la fin du présent compte rendu provisoire.*

Résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2020-21 et la répartition du budget des recettes entre les Etats Membres

45. La commission était saisie du document CF/D.4, récapitulant les données financières des Propositions de programme et de budget pour 2020-21 et comportant un projet de résolution destiné à être soumis à la Conférence. En application de la décision de suivre la recommandation du Conseil d'administration au sujet du programme et budget, le Bureau a exécuté les contrats d'achat à terme pour les sommes en dollars E.-U. dont l'Organisation aura besoin pour la période biennale 2020-21. Les montants corrects à insérer dans la résolution officielle sont les suivants:

Budget des dépenses en dollars E.-U.	790 640 000
Budget des recettes en dollars E.-U.	790 640 000
Taux de change budgétaire en francs suisses pour un dollar E.-U.	1,00
Equivalent en francs suisses du budget total	790 640 000

-
46. *Un représentant du Directeur général (le Trésorier et contrôleur des finances) explique que le document CF/D.4 présente le budget final des dépenses et des recettes à la suite de l'exécution de contrats d'achat à terme pour couvrir les besoins en dollars E.-U. Les contrats d'achat à terme sont des mesures de protection destinées à garantir qu'aucun montant supplémentaire ne sera exigé des Etats Membres en raison d'une éventuelle fluctuation défavorable du taux de change entre le dollar E.-U. et le franc suisse.*
47. *L'orateur indique que, à la suite des contrats d'achat à terme, le taux de change budgétaire applicable pour 2020-21 a été établi à 1 franc suisse pour 1 dollar E.-U. et que le budget des dépenses s'élève à 790 640 000 dollars E.-U. Conformément au Règlement financier, toutes les primes de taux de change découlant de ces mesures de protection ont été restituées aux Etats Membres, une moitié étant redistribuée par l'intermédiaire du système d'incitation au prompt paiement des contributions et l'autre étant versée à tous les Etats Membres. Les montants à rembourser seront déduits des futures contributions.*
48. *La commission décide de recommander à la Conférence d'adopter le projet de résolution dont le texte figure à la fin du présent compte rendu provisoire.*

Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018

49. *La commission était saisie du *Rapport financier et des états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018* ainsi que du *Rapport du Commissaire aux comptes* (document ILC.108/FIN), du rapport II intitulé *Projet de programme et de budget 2020-21 et autres questions* (document ILC.108/II) et du document CF/D.5, contenant une recommandation du Conseil d'administration tendant à ce que la Conférence adopte les états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018.*
50. *Une représentante du gouvernement des Etats-Unis se félicite de l'approbation sans réserve exprimée par le Commissaire aux comptes au sujet de l'OIT et note que, si l'Organisation a terminé l'année 2018 avec un déficit et un solde négatif, sa situation financière s'est améliorée par rapport à l'année précédente.*
51. *Les Etats-Unis saluent les mesures prises au sujet des cadres de contrôle interne et de gestion des risques, qui sont très importants pour la santé financière future de l'Organisation. Ils se félicitent également que l'Organisation ait procédé à une évaluation actuarielle des charges à payer au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service.*
52. *Les Etats-Unis encouragent en outre la pleine application des recommandations du Commissaire aux comptes, notamment en ce qui concerne les enquêtes sur les cas de fraude en instance, les achats et le renforcement des contrôles internes dans les bureaux régionaux et de pays. Des mesures devraient être prises sans délai pour remédier aux déficiences du contrôle interne, en particulier dans les domaines où les risques de fraude sont élevés, tels que les achats.*
53. *Les Etats-Unis notent enfin que, pour les années 2017 et 2018, 53 cas de fraude ont été signalés, dont neuf par des lanceurs d'alerte et 44 par des fonctionnaires du BIT. L'oratrice souhaiterait obtenir des précisions sur la distinction entre ces deux catégories de signalements, notamment parce que les fonctionnaires du BIT peuvent en fait être des lanceurs d'alerte.*
-

-
54. A cet égard, elle rappelle que son pays s'attache depuis longtemps à améliorer le contrôle, l'éthique et la responsabilisation en soutenant et renforçant constamment les bureaux indépendants d'éthique et de contrôle. Il est essentiel notamment d'assurer une solide protection aux dénonciateurs d'abus pour créer une culture de la transparence et de la responsabilisation dans les organisations.
55. De ce fait, les Etats-Unis souscrivent pleinement aux recommandations et conclusions du rapport du Corps commun d'inspection des Nations Unies (CCI) intitulé «Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus et des pratiques en vigueur dans les entités du système des Nations Unies». Ils demandent instamment au Bureau d'appliquer ces recommandations dès que possible et apprécieraient qu'il les informe de l'état d'avancement de cette mise en œuvre.
56. *Un représentant du Directeur général (le Trésorier et contrôleur des finances) précise que les lanceurs d'alerte peuvent aussi être des fonctionnaires du BIT. Tout plaignant qui souhaite rester anonyme est classé comme un lanceur d'alerte plutôt que comme un fonctionnaire de l'Organisation. L'orateur indique aussi que le Bureau a bien avancé dans la mise à jour de ses politiques et procédures à la suite de l'examen effectué par le CCI, et prévoit qu'elles entreront en vigueur au cours des trois mois à venir, ce qui sera suivi d'un programme de diffusion et d'une formation de sensibilisation.*
57. *La commission décide de recommander à la Conférence d'adopter les états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018, et d'adopter en conséquence la résolution dont le texte figure à la fin du présent compte rendu provisoire.*

Annexes

58. L'allocation du Directeur général au sujet des Propositions de programme et de budget pour 2020-21 est jointe au présent rapport (annexe I).
59. Le barème des contributions au budget pour 2020-21 est joint au présent rapport (annexe II).
60. Un tableau présentant un résumé du budget des dépenses pour 2020-21 par ligne de crédit est joint au présent rapport (annexe III), ainsi qu'un résumé du budget des dépenses et des recettes pour 2020-21 (annexe IV).
61. Un état des contributions dues par les Etats Membres pour 2020 est joint au présent rapport (annexe V).

Genève, le 14 juin 2019

(Signé) R. Vargas Juárez
Président et rapporteur

Résolutions soumises à la Conférence

Résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2020-21 et la répartition du budget des recettes entre les Etats Membres

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

- a) en application du Règlement financier, approuve pour le 77^e exercice, qui prendra fin le 31 décembre 2021, le budget des dépenses de l'Organisation internationale du Travail qui s'élève à 790 640 000 dollars des Etats-Unis, ainsi que le budget des recettes, d'un montant de 790 640 000 dollars des Etats-Unis, qui, au taux de change budgétaire de 1,00 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis, correspond à 790 640 000 francs suisses, et décide que le budget des recettes, exprimé en francs suisses, devra être réparti entre les Etats Membres conformément au barème des contributions recommandé par la Commission des finances des représentants gouvernementaux.
- b) demande au Directeur général de soumettre au Conseil d'administration, pour examen et adoption à sa 337^e session (octobre-novembre 2019), des informations complémentaires relatives au cadre de résultats, lequel comprend les résultats, les indicateurs, les bases de référence et les cibles prévus pour la période biennale, qui rendent compte des résultats pertinents de la 108^e session (juin 2019) de la Conférence internationale du Travail.

Résolution concernant le barème des contributions au budget pour 2020-21

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide, conformément à la pratique établie qui consiste à harmoniser les taux de contribution des Etats Membres de l'OIT avec leur quote-part prévue dans le barème de l'Organisation des Nations Unies, d'adopter le projet de barème des contributions au budget pour 2020-21 figurant à l'annexe II du *Compte rendu provisoire*, n° 4B.

Résolution concernant le Statut des juges du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail, réunie en sa 108^e session, en juin 2019,

Considérant qu'il est souhaitable d'étendre les privilèges et immunités énoncés dans la section 19 de l'article VI de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées aux juges du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail,

Notant que, par sa résolution A/RES/70/112, l'Assemblée générale des Nations Unies a harmonisé les privilèges et immunités des juges du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et du Tribunal d'appel des Nations Unies afin que les juges de ces deux tribunaux soient considérés comme des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat,

Considérant qu'il convient d'aligner le statut des juges du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail sur celui des juges du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et du Tribunal d'appel des Nations Unies,

Décide que les juges du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail seront considérés comme des fonctionnaires au service de l'Organisation non fonctionnaires du Bureau et qu'ils bénéficieront en conséquence des privilèges et immunités mentionnés dans la section 19 de l'article VI de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées;

Décide de modifier le Statut du Tribunal administratif en insérant une seconde phrase au paragraphe 1 de l'article III dudit statut comme suit:

«Les juges sont des fonctionnaires au service de l'Organisation internationale du Travail non fonctionnaires du Bureau international du Travail, au sens de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées.»

Résolution concernant la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide, conformément à l'article III du Statut du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail, de renouveler le mandat de M. Patrick Frydman (France) pour une durée de trois ans.

Résolution concernant les nominations au Comité des pensions du personnel du BIT (Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies)

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Nomme MM. Thibault et Coutaz, respectivement membre et membre suppléant du Comité des pensions du personnel du BIT (Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies), pour la période allant du 9 octobre 2019 au 30 juin 2020.

Autorise le Conseil d'administration à pourvoir, à titre provisoire, les postes de membre ou de membre suppléant du Comité des pensions du personnel du BIT devenus vacants au sein des groupes, étant entendu que toute nomination de ce type serait confirmée par la Conférence internationale du Travail à sa 109^e session (juin 2020).

Résolution concernant le rapport financier et les états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide, conformément à l'article 29 du Règlement financier, d'adopter les états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018.

Annexe I

Allocution de M. Guy Ryder, Directeur général, à la Commission des finances des représentants gouvernementaux sur les Propositions de programme et de budget pour 2020-21 (12 juin 2019)

La commission est saisie de la recommandation qui lui a été présentée par le Conseil d'administration comme suite à la décision prise par ce dernier à sa 335^e session, en mars 2019, de fixer à quelque 804 millions de dollars E-U. le budget des dépenses pour la prochaine période biennale (2020-21). Cette recommandation résulte du long débat qui s'est tenu au sein du Conseil d'administration et dont la teneur figure dans le Rapport II qui a été soumis à la commission.

Permettez-moi de revenir brièvement sur quelques-uns des éléments clés qui sous-tendent cette recommandation et qui tiennent essentiellement à deux particularités exceptionnelles sur lesquelles je souhaiterais m'attarder un instant.

Premièrement, compte tenu des circonstances inédites liées au centenaire de l'OIT, le Conseil d'administration a approuvé la modification du processus d'élaboration du programme et budget, d'où la recommandation qui vous a été soumise et qui, pour l'essentiel, ne porte que sur le montant du budget. La Conférence confiera au Conseil d'administration le soin de prendre, à sa session d'octobre-novembre de cette année – dans les limites, bien entendu, des montants d'allocation budgétaire qu'elle aura adoptés –, les décisions relatives au cadre de résultats, lequel comprend les résultats stratégiques, les indicateurs, les bases de référence et les cibles. Comme les membres de la commission le comprendront sans doute, le but de cette modification du processus en vigueur était de garantir que le programme de travail de l'OIT pour la prochaine période biennale reflète fidèlement, comme je suis convaincu que nous le souhaitons tous, les points de vue collectivement exprimés dans le cadre de la Conférence – qui figurent notamment dans sa Déclaration sur l'avenir du travail, dont nous avons bon espoir qu'elle sera adoptée, et qui tiennent compte du débat général consacré à l'initiative sur l'avenir du travail.

Je pense que nous comprenons tous la procédure exceptionnelle qui est mise en place pour cette période biennale particulière, et je suis convaincu qu'elle bénéficiera d'une large adhésion.

La deuxième caractéristique que je tiens à souligner est la suivante. Après de nombreuses périodes biennales marquées par la stabilité ou la baisse du budget en termes réels, le Conseil d'administration a recommandé, à cette occasion, d'augmenter légèrement le montant du budget pour la période 2020-21.

Permettez-moi de rappeler que les propositions initiales que j'ai soumises au Conseil d'administration mentionnaient un certain nombre d'investissements institutionnels jugés nécessaires pour répondre à des besoins qui avaient déjà été reconnus par le Conseil d'administration ou le système des Nations Unies. Ces propositions se fondaient sur le constat que, en l'absence d'une infrastructure et de capacités institutionnelles appropriées, il n'est tout simplement pas possible d'assurer à long terme l'exécution et la gestion du programme de travail de l'OIT.

Au cours des dernières périodes biennales, notre objectif prioritaire a été de mettre les gains d'efficacité au service d'un renforcement de notre appui technique de première ligne. Nous avons également tenu compte des nouveaux impératifs dans les domaines de la gouvernance et du contrôle, afin de faire en sorte que l'OIT applique et continue d'appliquer

dans l'avenir les meilleures pratiques. Nous avons atteint tous ces objectifs sur la base d'un budget à croissance zéro.

Je peux vous assurer que nous allons continuer à rechercher d'autres gains d'efficacité. Les propositions actuelles les situent à hauteur d'environ 8,5 millions de dollars E.-U., et les investissements dans les technologies, conjugués à l'érosion naturelle des effectifs, nous permettront d'en réaliser davantage.

Les conclusions que l'on peut tirer de l'examen de mes propositions d'augmentation au sein du Conseil d'administration sont assez claires. Si, d'une manière générale, les membres ont reconnu l'importance des investissements proposés et si certains d'entre eux n'en ont pas contesté les incidences budgétaires, toutes les parties ont manifestement souhaité aboutir à un compromis. En conséquence, les investissements proposés pour 2020-21 ont été considérablement réduits, mais je tiens à préciser, pour éviter tout malentendu à l'avenir, que cette réduction ne constitue rien d'autre qu'un report des dépenses à plus tard. Les besoins subsistent, et il faudra bien, un jour ou l'autre, les prendre en compte dans des budgets futurs.

Après avoir pris connaissance des conclusions du Conseil d'administration, j'ai procédé à une réaffectation des ressources en interne afin de pouvoir absorber l'augmentation du coût du système des coordonnateurs résidents qui est à la charge de l'OIT, soit environ 4,6 millions de dollars E.-U., comme l'a déterminé l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le résultat des compromis auxquels nous sommes parvenus est la recommandation qui vous est soumise et qui propose la légère augmentation en termes réels que j'ai évoquée il y a un instant, d'un montant de 12,3 millions de dollars E.-U.

Plusieurs membres du Conseil d'administration ont par ailleurs souligné l'importance des révisions du cadre de résultats que nous avons prévu d'effectuer. Je peux vous assurer à ce sujet que nous avons fait et continuerons de faire le nécessaire pour assumer pleinement les responsabilités qui nous incombent en matière de résultats. Dès la fin de cette session, notre priorité sera de définir des résultats, des indicateurs et des cibles pour la prochaine période biennale, dans la perspective des consultations qui seront organisées avec les mandants en vue de faire concorder les propositions qui doivent être soumises au Conseil d'administration avec les conclusions de la présente session de la Conférence. Il importe que cette tâche, à laquelle nous allons devoir nous consacrer avec beaucoup d'ardeur, soit menée à bien rapidement pour que l'Organisation puisse mettre en œuvre les volets prioritaires de son programme dès le début de l'année 2020.

Le Conseil d'administration a recommandé à la Conférence d'adopter les Propositions de programme et de budget modifiées qui vous ont été soumises. En cette année du centenaire de l'OIT, je vous invite à suivre cette recommandation.

Annexe II

Barème des contributions pour 2020-21

Etats	OIT Barème pour 2019 Colonne 1 %	ONU Barème pour 2019-2021 Colonne 2 %	OIT Projet de barème pour 2020-21 Colonne 3 %	Augmentation (diminution) entre les colonnes 3 et 1 Colonne 4 %
1 Afghanistan	0,006	0,007	0,007	0,001
2 Afrique du Sud	0,364	0,272	0,272	(0,092)
3 Albanie	0,008	0,008	0,008	-
4 Algérie	0,161	0,138	0,138	(0,023)
5 Allemagne	6,392	6,090	6,093	(0,299)
6 Angola	0,010	0,010	0,010	-
7 Antigua-et-Barbuda	0,002	0,002	0,002	-
8 Arabie saoudite	1,147	1,172	1,173	0,026
9 Argentine	0,893	0,915	0,916	0,023
10 Arménie	0,006	0,007	0,007	0,001
11 Australie	2,338	2,210	2,211	(0,127)
12 Autriche	0,720	0,677	0,677	(0,043)
13 Azerbaïdjan	0,060	0,049	0,049	(0,011)
14 Bahamas	0,014	0,018	0,018	0,004
15 Bahreïn	0,044	0,050	0,050	0,006
16 Bangladesh	0,010	0,010	0,010	-
17 Barbade	0,007	0,007	0,007	-
18 Bélarus	0,056	0,049	0,049	(0,007)
19 Belgique	0,885	0,821	0,822	(0,063)
20 Belize	0,001	0,001	0,001	-
21 Bénin	0,003	0,003	0,003	-
22 Bolivie, Etat plurinational de	0,012	0,016	0,016	0,004
23 Bosnie-Herzégovine	0,013	0,012	0,012	(0,001)
24 Botswana	0,014	0,014	0,014	-
25 Brésil	3,825	2,948	2,949	(0,876)
26 Brunéi Darussalam	0,029	0,025	0,025	(0,004)
27 Bulgarie	0,045	0,046	0,046	0,001
28 Burkina Faso	0,004	0,003	0,003	(0,001)
29 Burundi	0,001	0,001	0,001	-
30 Cabo Verde	0,001	0,001	0,001	-
31 Cambodge	0,004	0,006	0,006	0,002
32 Cameroun	0,010	0,013	0,013	0,003
33 Canada	2,922	2,734	2,735	(0,187)
34 Chili	0,399	0,407	0,407	0,008
35 Chine	7,924	12,005	12,010	4,086
36 Chypre	0,043	0,036	0,036	(0,007)
37 Colombie	0,322	0,288	0,288	(0,034)
38 Comores	0,001	0,001	0,001	-
39 Congo	0,006	0,006	0,006	-
40 Corée, République de	2,040	2,267	2,268	0,228
41 Costa Rica	0,047	0,062	0,062	0,015
42 Côte d'Ivoire	0,009	0,013	0,013	0,004
43 Croatie	0,099	0,077	0,077	(0,022)
44 Cuba	0,065	0,080	0,080	0,015
45 Danemark	0,584	0,554	0,554	(0,030)
46 Djibouti	0,001	0,001	0,001	-
47 Dominique	0,001	0,001	0,001	-
48 Egypte	0,152	0,186	0,186	0,034
49 El Salvador	0,014	0,012	0,012	(0,002)

Etats	OIT Barème pour 2019 Colonne 1 %	ONU Barème pour 2019-2021 Colonne 2 %	OIT Projet de barème pour 2020-21 Colonne 3 %	Augmentation (diminution) entre les colonnes 3 et 1 Colonne 4 %
50 Emirats arabes unis	0,604	0,616	0,616	0,012
51 Equateur	0,067	0,080	0,080	0,013
52 Erythrée	0,001	0,001	0,001	-
53 Espagne	2,444	2,146	2,147	(0,297)
54 Estonie	0,038	0,039	0,039	0,001
55 Eswatini (anciennement Swaziland)	0,002	0,002	0,002	-
56 Etats-Unis	22,000	22,000	22,000	-
57 Ethiopie	0,010	0,010	0,010	-
58 Fidji	0,003	0,003	0,003	-
59 Finlande	0,456	0,421	0,421	(0,035)
60 France	4,861	4,427	4,429	(0,432)
61 Gabon	0,017	0,015	0,015	(0,002)
62 Gambie	0,001	0,001	0,001	-
63 Géorgie	0,008	0,008	0,008	-
64 Ghana	0,016	0,015	0,015	(0,001)
65 Grèce	0,471	0,366	0,366	(0,105)
66 Grenade	0,001	0,001	0,001	-
67 Guatemala	0,028	0,036	0,036	0,008
68 Guinée	0,002	0,003	0,003	0,001
69 Guinée équatoriale	0,010	0,016	0,016	0,006
70 Guinée-Bissau	0,001	0,001	0,001	-
71 Guyana	0,002	0,002	0,002	-
72 Haïti	0,003	0,003	0,003	-
73 Honduras	0,008	0,009	0,009	0,001
74 Hongrie	0,161	0,206	0,206	0,045
75 Iles Cook ⁽¹⁾	0,001		0,001	-
76 Iles Marshall	0,001	0,001	0,001	-
77 Iles Salomon	0,001	0,001	0,001	-
78 Inde	0,737	0,834	0,835	0,098
79 Indonésie	0,504	0,543	0,543	0,039
80 Iran, République islamique d'	0,471	0,398	0,398	(0,073)
81 Iraq	0,129	0,129	0,129	-
82 Irlande	0,335	0,371	0,371	0,036
83 Islande	0,023	0,028	0,028	0,005
84 Israël	0,430	0,490	0,490	0,060
85 Italie	3,750	3,307	3,309	(0,441)
86 Jamaïque	0,009	0,008	0,008	(0,001)
87 Japon	9,684	8,564	8,568	(1,116)
88 Jordanie	0,020	0,021	0,021	0,001
89 Kazakhstan	0,191	0,178	0,178	(0,013)
90 Kenya	0,018	0,024	0,024	0,006
91 Kirghizistan	0,002	0,002	0,002	-
92 Kiribati	0,001	0,001	0,001	-
93 Koweït	0,285	0,252	0,252	(0,033)
94 Lesotho	0,001	0,001	0,001	-
95 Lettonie	0,050	0,047	0,047	(0,003)
96 Liban	0,046	0,047	0,047	0,001
97 Libéria	0,001	0,001	0,001	-
98 Libye	0,125	0,030	0,030	(0,095)
99 Lituanie	0,072	0,071	0,071	(0,001)
100 Luxembourg	0,064	0,067	0,067	0,003
101 Macédoine du Nord	0,007	0,007	0,007	-
102 Madagascar	0,003	0,004	0,004	0,001
103 Malaisie	0,322	0,341	0,341	0,019
104 Malawi	0,002	0,002	0,002	-
105 Maldives, République des	0,002	0,004	0,004	0,002

Etats	OIT	ONU	OIT	Augmentation
	Barème pour 2019 Colonne 1 %	Barème pour 2019-2021 Colonne 2 %	Projet de barème pour 2020-21 Colonne 3 %	(diminution) entre les colonnes 3 et 1 Colonne 4 %
106 Mali	0,003	0,004	0,004	0,001
107 Malte	0,016	0,017	0,017	0,001
108 Maroc	0,054	0,055	0,055	0,001
109 Maurice	0,012	0,011	0,011	(0,001)
110 Mauritanie	0,002	0,002	0,002	-
111 Mexique	1,436	1,292	1,293	(0,143)
112 Moldova, République de	0,004	0,003	0,003	(0,001)
113 Mongolie	0,005	0,005	0,005	-
114 Monténégro	0,004	0,004	0,004	-
115 Mozambique	0,004	0,004	0,004	-
116 Myanmar	0,010	0,010	0,010	-
117 Namibie	0,010	0,009	0,009	(0,001)
118 Népal	0,006	0,007	0,007	0,001
119 Nicaragua	0,004	0,005	0,005	0,001
120 Niger	0,002	0,002	0,002	-
121 Nigéria	0,209	0,250	0,250	0,041
122 Norvège	0,849	0,754	0,754	(0,095)
123 Nouvelle-Zélande	0,268	0,291	0,291	0,023
124 Oman	0,113	0,115	0,115	0,002
125 Ouganda	0,009	0,008	0,008	(0,001)
126 Ouzbékistan	0,023	0,032	0,032	0,009
127 Pakistan	0,093	0,115	0,115	0,022
128 Palaos	0,001	0,001	0,001	-
129 Panama	0,034	0,045	0,045	0,011
130 Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,004	0,010	0,010	0,006
131 Paraguay	0,014	0,016	0,016	0,002
132 Pays-Bas	1,483	1,356	1,357	(0,126)
133 Pérou	0,136	0,152	0,152	0,016
134 Philippines	0,165	0,205	0,205	0,040
135 Pologne	0,841	0,802	0,802	(0,039)
136 Portugal	0,392	0,350	0,350	(0,042)
137 Qatar	0,269	0,282	0,282	0,013
138 République arabe syrienne	0,024	0,011	0,011	(0,013)
139 République centrafricaine	0,001	0,001	0,001	-
140 République démocratique du Congo	0,008	0,010	0,010	0,002
141 République démocratique populaire lao	0,003	0,005	0,005	0,002
142 République dominicaine	0,046	0,053	0,053	0,007
143 République tchèque	0,344	0,311	0,311	(0,033)
144 Roumanie	0,184	0,198	0,198	0,014
145 Royaume-Uni	4,465	4,567	4,569	0,104
146 Russie, Fédération de	3,089	2,405	2,406	(0,683)
147 Rwanda	0,002	0,003	0,003	0,001
148 Sainte-Lucie	0,001	0,001	0,001	-
149 Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	0,001	0,001	-
150 Saint-Marin	0,003	0,002	0,002	(0,001)
151 Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	0,001	0,001	-
152 Samoa	0,001	0,001	0,001	-
153 Sao Tomé-et-Principe	0,001	0,001	0,001	-
154 Sénégal	0,005	0,007	0,007	0,002
155 Serbie	0,032	0,028	0,028	(0,004)
156 Seychelles	0,001	0,002	0,002	0,001
157 Sierra Leone	0,001	0,001	0,001	-
158 Singapour	0,447	0,485	0,485	0,038
159 Slovaquie	0,160	0,153	0,153	(0,007)
160 Slovénie	0,084	0,076	0,076	(0,008)
161 Somalie	0,001	0,001	0,001	-
162 Soudan	0,010	0,010	0,010	-

Etats	OIT	ONU	OIT	Augmentation
	Barème pour 2019 Colonne 1 %	Barème pour 2019-2021 Colonne 2 %	Projet de barème pour 2020-21 Colonne 3 %	(diminution) entre les colonnes 3 et 1 Colonne 4 %
163 Soudan du Sud	0,003	0,006	0,006	0,003
164 Sri Lanka	0,031	0,044	0,044	0,013
165 Suède	0,957	0,906	0,907	(0,050)
166 Suisse	1,141	1,151	1,152	0,011
167 Suriname	0,006	0,005	0,005	(0,001)
168 Tadjikistan	0,004	0,004	0,004	-
169 Tanzanie, République-Unie de	0,010	0,010	0,010	-
170 Tchad	0,005	0,004	0,004	(0,001)
171 Thaïlande	0,291	0,307	0,307	0,016
172 Timor-Leste	0,003	0,002	0,002	(0,001)
173 Togo	0,001	0,002	0,002	0,001
174 Tonga	0,001	0,001	0,001	-
175 Trinité-et-Tobago	0,034	0,040	0,040	0,006
176 Tunisie	0,028	0,025	0,025	(0,003)
177 Turkménistan	0,026	0,033	0,033	0,007
178 Turquie	1,019	1,371	1,372	0,353
179 Tuvalu	0,001	0,001	0,001	-
180 Ukraine	0,103	0,057	0,057	(0,046)
181 Uruguay	0,079	0,087	0,087	0,008
182 Vanuatu	0,001	0,001	0,001	-
183 Venezuela, Rép. bolivarienne du	0,571	0,728	0,728	0,157
184 Viet Nam	0,058	0,077	0,077	0,019
185 Yémen	0,010	0,010	0,010	-
186 Zambie	0,007	0,009	0,009	0,002
187 Zimbabwe	0,004	0,005	0,005	0,001
TOTAL	100,000	99,966	100,000	0,000

(1) Les Iles Cook n'étant pas actuellement membre de l'ONU, le barème des contributions proposé se fonde sur leurs contributions dans d'autres institutions spécialisées des Nations Unies.

(document GB.326/PFA/GMA/1).

Annexe III

Budget des dépenses, par ligne de crédit (en dollars des États-Unis)

	Budget stratégique 2018-19 ¹ (en dollars E.-U.)	Budget stratégique 2020-21 (en dollars E.-U. constants 2018-19)	Budget stratégique 2020-21 (recalculé en dollars E.-U.)	Budget stratégique 2020-21 (recalculé et réévalué en dollars E.-U.)
Partie I. Budget courant				
A. Organes directeurs	50 735 649	50 735 649	51 558 242	50 276 621
B. Résultats stratégiques	627 872 964	628 073 901	635 931 680	626 217 247
C. Services de management	62 171 040	62 270 103	63 024 343	61 642 333
D. Autres crédits budgétaires	45 457 712	45 157 712	43 203 398	42 409 698
Ajustement pour mouvements de personnel	-6 420 379	-6 420 379	-6 446 399	-6 307 494
Total Partie I	779 816 986	779 816 986	787 271 264	774 238 406
Partie II. Dépenses imprévues				
Dépenses imprévues	875 000	875 000	875 000	875 000
Partie III. Fonds de roulement				
Fonds de roulement				
Total (Parties I-III)	780 691 986	780 691 986	788 146 264	775 113 406
Partie IV. Investissements institutionnels et éléments extraordinaires				
Investissements institutionnels et éléments extraordinaires	3 428 014	15 713 000	15 957 445	15 526 594
TOTAL (Parties I-IV)	784 120 000	796 404 986	804 103 709	790 640 000

¹ Le budget stratégique proposé pour les organes directeurs comprend les ressources du Département des relations, des réunions et des documents officiels et du Département de l'administration et des services internes, qui apportent un appui direct à la fonction de gouvernance. Pour faciliter la comparaison avec les chiffres de 2020-21, le budget pour 2018-19 a été revu selon une méthode de répartition révisée.

Annexe IV

Résumé du budget des dépenses et des recettes pour 2020-21

Dépenses	Recettes			
	Budget 2018-19 dollars E.-U.	Estimations 2020-21 dollars E.-U.	Budget 2018-19 dollars E.-U. francs suisses	Estimations 2020-21 dollars E.-U. francs suisses
Partie I Budget courant	779 816 986	774 238 406	784 120 000	790 640 000
Partie II Dépenses imprévues	875 000	875 000		
Partie III Fonds de roulement	-	-		
Partie IV Investissements institutionnels et éléments extraordinaires	3 428 014	15 526 594		
Budget total	784 120 000	790 640 000	784 120 000	790 640 000

Annexe V

Budget des recettes pour 2020-21

Etat des contributions dues par les Etats Membres pour 2020 (en francs suisses)

Etats Membres	Contributions fixées pour 2020		Crédits au titre de :			Total des crédits	Contribution nette pour 2020
	%	Montant	2018 système d'incitation	Années antérieures (1) 50% de la prime nette	Excédent de trésorerie		
1 Afghanistan	0,007	27 672	-	-	-	-	27 672
2 Afrique du Sud	0,272	1 075 270	1 535	-	-	1 535	1 073 735
3 Albanie	0,008	31 626	2	589	-	591	31 035
4 Algérie	0,138	545 542	679	-	-	679	544 863
5 Allemagne	6,093	24 086 848	23 177	-	-	23 177	24 063 671
6 Angola	0,010	39 532	42	-	-	42	39 490
7 Antigua-et-Barbuda	0,002	7 906	1	418	255	674	7 232
8 Arabie saoudite	1,173	4 637 104	4 764	-	-	4 764	4 632 340
9 Argentine	0,916	3 621 131	-	43 337	-	43 337	3 577 794
10 Arménie	0,007	27 672	26	-	-	26	27 646
11 Australie	2,211	8 740 525	9 859	-	-	9 859	8 730 666
12 Autriche	0,677	2 676 317	2 699	-	-	2 699	2 673 618
13 Azerbaïdjan	0,049	193 707	238	-	-	238	193 469
14 Bahamas	0,018	71 158	56	-	-	56	71 102
15 Bahreïn	0,050	197 660	178	-	-	178	197 482
16 Bangladesh	0,010	39 532	42	-	-	42	39 490
17 Barbade	0,007	27 672	24	-	-	24	27 648
18 Bélarus	0,049	193 707	205	-	-	205	193 502
19 Belgique	0,822	3 249 531	3 023	-	-	3 023	3 246 508
20 Belize	0,001	3 953	-	65	-	65	3 888
21 Bénin	0,003	11 860	-	-	-	-	11 860
22 Bolivie, Etat plurinational de	0,016	63 251	-	-	-	-	63 251
23 Bosnie-Herzégovine	0,012	47 438	52	-	-	52	47 386
24 Botswana	0,014	55 345	59	-	-	59	55 286
25 Brésil	2,949	11 657 987	-	221 132	-	221 132	11 436 855
26 Brunéi Darussalam	0,025	98 830	122	-	-	122	98 708
27 Bulgarie	0,046	181 847	190	-	-	190	181 657
28 Burkina Faso	0,003	11 860	17	-	-	17	11 843
29 Burundi	0,001	3 953	4	3	-	7	3 946
30 Cabo Verde	0,001	3 953	3	67	-	70	3 883
31 Cambodge	0,006	23 719	16	528	-	544	23 175
32 Cameroun	0,013	51 392	-	-	-	-	51 392
33 Canada	2,735	10 812 002	12 320	-	-	12 320	10 799 682
34 Chili	0,407	1 608 953	1 447	-	-	1 447	1 607 506
35 Chine	12,010	47 477 932	20 448	-	-	20 448	47 457 484
36 Chypre	0,036	142 315	174	-	-	174	142 141
37 Colombie	0,288	1 138 522	-	-	-	-	1 138 522
38 Comores	0,001	3 953	-	-	-	-	3 953
39 Congo	0,006	23 719	-	-	-	-	23 719
40 Corée, République de	2,268	8 965 858	7 329	-	-	7 329	8 958 529
41 Costa Rica	0,062	245 098	174	2 780	-	2 954	242 144
42 Côte d'Ivoire	0,013	51 392	31	-	-	31	51 361
43 Croatie	0,077	304 396	417	-	-	417	303 979
44 Cuba	0,080	316 256	-	-	-	-	316 256
45 Danemark	0,554	2 190 073	2 349	-	-	2 349	2 187 724
46 Djibouti	0,001	3 953	-	-	-	-	3 953
47 Dominique	0,001	3 953	-	-	9	9	3 944
48 Egypte	0,186	735 295	-	-	-	-	735 295
49 El Salvador	0,012	47 438	-	1 014	-	1 014	46 424
50 Emirats arabes unis	0,616	2 435 171	1 974	-	-	1 974	2 433 197
51 Equateur	0,080	316 256	-	3 631	-	3 631	312 625
52 Erythrée	0,001	3 953	-	-	-	-	3 953
53 Espagne	2,147	8 487 521	10 305	-	-	10 305	8 477 216
54 Estonie	0,039	154 175	160	-	-	160	154 015
55 Eswatini (anciennement Swaziland)	0,002	7 906	8	-	-	8	7 898
56 Etats-Unis	22,000	86 970 400	-	1 439 111	-	1 439 111	85 531 289
57 Ethiopie	0,010	39 532	-	654	-	654	38 878
58 Fidji	0,003	11 860	12	-	-	12	11 848
59 Finlande	0,421	1 664 297	1 876	-	-	1 876	1 662 421
60 France	4,429	17 508 723	18 496	-	-	18 496	17 490 227

Etats Membres	Contributions fixées pour 2020		Crédits au titre de :			Total des crédits	Contribution nette pour 2020
	%	Montant	2018 système d'incitation	Années antérieures ⁽¹⁾			
				50% de la prime nette	Excédent de trésorerie		
61 Gabon	0,015	59 298	-	-	-	-	59 298
62 Gambie	0,001	3 953	-	-	-	-	3 953
63 Géorgie	0,008	31 626	2	6 727	-	6 729	24 897
64 Ghana	0,015	59 298	55	981	-	1 036	58 262
65 Grèce	0,366	1 446 871	1 666	-	-	1 666	1 445 205
66 Grenade	0,001	3 953	-	48	-	48	3 905
67 Guatemala	0,036	142 315	37	-	-	37	142 278
68 Guinée	0,003	11 860	-	-	-	-	11 860
69 Guinée équatoriale	0,016	63 251	-	686	-	686	62 565
70 Guinée-Bissau	0,001	3 953	-	-	-	-	3 953
71 Guyana	0,002	7 906	9	-	-	9	7 897
72 Haïti	0,003	11 860	-	-	-	-	11 860
73 Honduras	0,009	35 579	30	-	-	30	35 549
74 Hongrie	0,206	814 359	579	-	-	579	813 780
75 Îles Cook	0,001	3 953	-	-	-	-	3 953
76 Îles Marshall	0,001	3 953	4	-	-	4	3 949
77 Îles Salomon	0,001	3 953	-	-	-	-	3 953
78 Inde	0,835	3 300 922	3 099	-	-	3 099	3 297 823
79 Indonésie	0,543	2 146 588	1 936	-	-	1 936	2 144 652
80 Iran, République islamique d'	0,398	1 573 374	-	-	-	-	1 573 374
81 Iraq	0,129	509 963	-	9 984	-	9 984	499 979
82 Irlande	0,371	1 466 637	1 185	-	-	1 185	1 465 452
83 Islande	0,028	110 690	96	-	-	96	110 594
84 Israël	0,490	1 937 068	-	27 016	-	27 016	1 910 052
85 Italie	3,309	13 081 139	3 779	268 198	-	271 977	12 809 162
86 Jamaïque	0,008	31 626	38	-	-	38	31 588
87 Japon	8,568	33 871 018	33 365	-	-	33 365	33 837 653
88 Jordanie	0,021	83 017	8	1 374	-	1 382	81 635
89 Kazakhstan	0,178	703 670	805	-	-	805	702 865
90 Kenya	0,024	94 877	-	1 041	-	1 041	93 836
91 Kirghizistan	0,002	7 906	9	-	-	9	7 897
92 Kiribati	0,001	3 953	-	2	-	2	3 951
93 Koweït	0,252	996 206	-	18 251	-	18 251	977 955
94 Les Maldives	0,004	15 813	-	98	-	98	15 715
95 Lesotho	0,001	3 953	-	-	-	-	3 953
96 Lettonie	0,047	185 800	209	-	-	209	185 591
97 Liban	0,047	185 800	-	86	-	86	185 714
98 Libéria	0,001	3 953	4	-	-	4	3 949
99 Libye	0,030	118 596	-	289	-	289	118 307
100 Lituanie	0,071	280 677	304	-	-	304	280 373
101 Luxembourg	0,067	264 864	57	4 743	-	4 800	260 064
102 Macédoine du Nord	0,007	27 672	30	-	-	30	27 642
103 Madagascar	0,004	15 813	-	196	-	196	15 617
104 Malaisie	0,341	1 348 041	1 258	-	-	1 258	1 346 783
105 Malawi	0,002	7 906	-	-	-	-	7 906
106 Mali	0,004	15 813	12	-	-	12	15 801
107 Malte	0,017	67 204	-	1 047	-	1 047	66 157
108 Maroc	0,055	217 426	202	-	-	202	217 224
109 Maurice	0,011	43 485	-	-	-	-	43 485
110 Mauritanie	0,002	7 906	-	-	-	-	7 906
111 Mexique	1,293	5 111 488	-	107 247	-	107 247	5 004 241
112 Moldova, République de	0,003	11 860	17	4 086	-	4 103	7 757
113 Mongolie	0,005	19 766	4	-	-	4	19 762
114 Monténégro	0,004	15 813	17	-	-	17	15 796
115 Mozambique	0,004	15 813	-	-	-	-	15 813
116 Myanmar	0,010	39 532	41	-	-	41	39 491
117 Namibie	0,009	35 579	40	-	-	40	35 539
118 Népal	0,007	27 672	-	393	-	393	27 279
119 Nicaragua	0,005	19 766	15	229	-	244	19 522
120 Niger	0,002	7 906	-	131	-	131	7 775
121 Nigéria	0,250	988 300	-	184	-	184	988 116
122 Norvège	0,754	2 980 713	3 323	-	-	3 323	2 977 390
123 Nouvelle-Zélande	0,291	1 150 381	1 131	-	-	1 131	1 149 250
124 Oman	0,115	454 618	372	7 032	-	7 404	447 214
125 Ouganda	0,008	31 626	38	-	-	38	31 588
126 Ouzbékistan	0,032	126 502	71	1 185	-	1 256	125 246
127 Pakistan	0,115	454 618	-	5 822	-	5 822	448 796
128 Palaos	0,001	3 953	-	-	-	-	3 953
129 Panama	0,045	177 894	-	1 963	-	1 963	175 931
130 Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,010	39 532	-	-	-	-	39 532

Etats Membres	Contributions fixées pour 2020		Crédits au titre de :			Total des crédits	Contribution nette pour 2020	
	%	Montant	2018 système d'incitation	Années antérieures ⁽¹⁾				
				50% de la prime nette	Excédent de trésorerie			
131	Paraguay	0,016	63 251	54	1 606	2 120	3 780	59 471
132	Pays-Bas	1,357	5 364 493	5 922	-	-	5 922	5 358 571
133	Pérou	0,152	600 886	-	-	-	-	600 886
134	Philippines	0,205	810 406	618	-	-	618	809 788
135	Pologne	0,802	3 170 467	3 546	-	-	3 546	3 166 921
136	Portugal	0,350	1 383 620	1 653	-	-	1 653	1 381 967
137	Qatar	0,282	1 114 803	1 115	-	-	1 115	1 113 688
138	République arabe syrienne	0,011	43 485	-	-	-	-	43 485
139	République centrafricaine	0,001	3 953	-	65	-	65	3 888
140	République démocratique du Congo	0,010	39 532	-	-	-	-	39 532
141	République démocratique pop. lao	0,005	19 766	8	164	-	172	19 594
142	République dominicaine	0,053	209 520	172	2 976	-	3 148	206 372
143	République tchèque	0,311	1 229 445	1 450	-	-	1 450	1 227 995
144	Roumanie	0,198	782 734	-	13 410	-	13 410	769 324
145	Royaume-Uni	4,569	18 082 171	17 623	-	-	17 623	18 044 548
146	Russie, Fédération de	2,406	9 511 399	12 244	-	-	12 244	9 499 155
147	Rwanda	0,003	11 880	-	131	-	131	11 729
148	Sainte-Lucie	0,001	3 953	-	-	-	-	3 953
149	Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	3 953	-	2	-	2	3 951
150	Saint-Marin	0,002	7 906	10	-	-	10	7 896
151	Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	3 953	-	67	-	67	3 886
152	Samoa	0,001	3 953	4	-	-	4	3 949
153	Sao Tomé-et-Principe	0,001	3 953	-	-	-	-	3 953
154	Sénégal	0,007	27 672	-	-	-	-	27 672
155	Serbie	0,028	110 690	14	-	-	14	110 676
156	Seychelles	0,002	7 906	4	-	-	4	7 902
157	Sierra Leone	0,001	3 953	-	535	707	1 242	2 711
158	Singapour	0,485	1 917 302	1 885	-	-	1 885	1 915 417
159	Slovaquie	0,153	604 840	659	-	-	659	604 181
160	Slovénie	0,076	300 443	351	-	-	351	300 092
161	Somalie	0,001	3 953	-	-	-	-	3 953
162	Soudan	0,010	39 532	-	20	-	20	39 512
163	Soudan du Sud	0,008	23 719	-	-	-	-	23 719
164	Sri Lanka	0,044	173 941	121	-	-	121	173 820
165	Suède	0,907	3 585 553	3 990	-	-	3 990	3 581 563
166	Suisse	1,152	4 554 087	4 792	-	-	4 792	4 549 295
167	Suriname	0,005	19 766	-	8	-	8	19 758
168	Tadjikistan	0,004	15 813	-	-	-	-	15 813
169	Tanzanie, République-Unie de	0,010	39 532	34	640	-	674	38 858
170	Tchad	0,004	15 813	-	-	-	-	15 813
171	Thaïlande	0,307	1 213 633	1 227	-	-	1 227	1 212 406
172	Timor-Leste	0,002	7 906	-	4	-	4	7 902
173	Togo	0,002	7 906	4	-	-	4	7 902
174	Tonga	0,001	3 953	-	61	-	61	3 892
175	Trinité-et-Tobago	0,040	158 128	132	-	-	132	157 996
176	Tunisie	0,025	98 830	103	-	-	103	98 727
177	Turkménistan	0,033	130 456	2	-	-	2	130 454
178	Turquie	1,372	5 423 791	49	-	-	49	5 423 742
179	Tuvalu	0,001	3 953	-	-	-	-	3 953
180	Ukraine	0,057	225 332	388	-	582	970	224 362
181	Uruguay	0,087	343 928	-	-	-	-	343 928
182	Vanuatu	0,001	3 953	-	50	-	50	3 903
183	Venezuela, Rép. Bolivarienne du	0,728	2 877 930	-	-	-	-	2 877 930
184	Viet Nam	0,077	304 396	244	-	-	244	304 152
185	Yémen	0,010	39 532	-	-	-	-	39 532
186	Zambie	0,009	35 579	-	-	-	-	35 579
187	Zimbabwe	0,005	19 766	-	-	-	-	19 766
	TOTAL	100,000	395 320 000	236 798	2 202 107	3 673	2 442 578	392 877 422

(1) Au cas où un Etat Membre réglerait ses contributions des années antérieures avant la clôture de la 108^e session de la Conférence internationale du Travail, les montants crédités pourraient changer.